

# Formation préparant au Diplôme d'Etat Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Niveau 4

Code RNCP : 39680- Date d'échéance : 31-12-2024

Certificateur : Ministère de la santé et de la prévention

Décret n° 2024-655 du 1er juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale  
Arrêté du 1er juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale

**AJACCIO**  
Immeuble Castellani  
Avenue du Mont Thabor  
20090 Ajaccio  
Tel: 04 95 65 94 61

**BASTIA**  
Couvent Capanelle,  
Route de Ville, 20200 Bastia  
Tel: 04 95 54 10 23

**CALVI**  
Place Porteuse d'eau  
Rue Stretta di a pila  
20260 Calvi  
Tel: 04 95 36 82 43

**CORTE**  
7, Avenue Xavier Luciani  
Open Spaziu  
20250 Corte  
Tel: 07 43 16 06 24

**PORTO-VECCHIO**  
75 Quartier trinité  
Immeuble Trinitalba  
20137 Porto-Vecchio  
Tel: 04 95 20 29 39

## Définition du métier technicien de l'intervention sociale et familiale

Le TISF est un professionnel qui intervient dans le quotidien et au domicile des personnes dans leur intimité. Il accompagne la cellule familiale lors de difficultés passagères, dans des situations de modifications importantes de la vie (naissance, séparation, décès, etc...) ou dans le cadre de la protection de l'enfance (visites accompagnées ou médiatisées).

À travers des activités d'aide à la vie quotidienne, il mène des actions préventives, éducatives et réparatrices qui visent à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement, à créer ou restaurer le lien social.

Le TISF est amené à travailler en équipe pluri-professionnelle et en partenariat avec d'autres acteurs de l'action sociale. Il exerce au sein d'associations d'aide à domicile, d'établissements sociaux et médico-sociaux (CHRS, CADA...) ou en collectivités territoriales. (Départemental, CCAS) en situation de handicap) ou en collectivités territoriales (Région, Départemental, CCAS).

### Les publics cibles de la formation

- ✚ Personnes en poursuite d'étude (formation initiale)
- ✚ Demandeurs d'emploi (formation initiale)
- ✚ Salariés (formation professionnelle continue)
- ✚ Personnes ayant obtenu une validation partielle du diplôme par la VAE

*Possibilité d'entrer en formation en contrat d'apprentissage (jusqu'à 29 ans révolus), en contrat de professionnalisation ou avec un CPF-Transition.*

***Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).***

### Pré-requis et conditions d'accès à la formation

Pas de diplôme requis.

Sont admis de droit en formation à la suite du dépôt de leur dossier de candidature :

- Les lauréats de l'Institut de l'engagement
- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale relevant des dispositions de l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale relevant des dispositions du présent arrêté.

Vous n'êtes pas admissible de droit ? Votre admission sera déterminée à partir :

- du dépôt du dossier de candidature complet
- d'une note de 2 pages rédigée qui présente votre aptitude et votre motivation à rentrer en formation
- d'un entretien de 30 minutes

## Compétences et aptitudes visées

A l'issue de la formation les candidats seront en capacité de :

- ✚ Mettre en œuvre et évaluer un projet individualisé
- ✚ Réaliser, en suppléance, les actes ordinaires de la vie quotidienne
- ✚ Favoriser l'appropriation de ces actes du quotidien et du cadre de vie
- ✚ Soutenir la fonction parentale
- ✚ Assurer une médiation
- ✚ Informer et orienter vers des services adaptés
- ✚ S'inscrire dans un travail d'équipe

## Présentation et organisation

**Objectifs de la formation :**

- Acquérir ou renforcer les compétences nécessaires à l'exercice du métier, pour répondre le mieux possible aux besoins identifiés des usagers en s'inscrivant dans un travail en équipe pluri-professionnelle et dans un sens plus large, dans un projet d'établissement.
- Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours
- Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale
- S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours

### Organisation et contenu

La formation est articulée en 3 blocs de compétences, répartie sur 24 mois maximum elle s'articule comme suit :

**950 heures** de formation théorique en centre de formation

**1050 heures** de stage

L'enseignement théorique est composé de trois Blocs de Compétences :

Bloc de compétences	Compétences visées	Concepts étudiés	Volume horaire
<b>Bloc 1 - Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer une relation professionnelle dans le respect de la singularité de la personne</li> <li>• Concourir à l'élaboration du projet personnalisé avec la personne/ la sphère familiale et l'équipe .</li> <li>• Contribuer à la mise en œuvre du PP avec la personne/la sphère familiale et l'équipe</li> <li>• Participer à l'évaluation du PP avec la personne/la sphère familiale et l'équipe</li> <li>• Mobiliser les actes de la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie de la personne/la sphère familiale</li> <li>• Accompagner la personne/la sphère familiale dans les activités de la vie sociale</li> <li>• Communiquer dans le cadre de l'accompagnement social</li> </ul>	<p>Module 1: La personne et son entourage</p> <p>Module 2: Le projet personnalisé</p> <p>Module 3 : L'accompagnement à la vie quotidienne</p> <p>Module 4 : La participation à la vie sociale</p> <p>Module transversal : la communication</p>	420 heures

<p><b>Bloc 2 - Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner le(s) parent(s)/la sphère familiale dans l'accueil de l'enfant/jeune</li> <li>Accompagner le(s) parent(s) /la sphère familiale dans des situations de modification importante de la vie</li> <li>Participer en lien avec le(s) parent(s) /la sphère familiale au bien-être aux différents stades de développement de l'enfant /du jeune</li> <li>Accompagner le(s) parent(s)/la sphère familiale dans l'éducation, le développement et la socialisation de l'enfant /du jeune</li> <li>S'assurer du bon déroulement des visites en présence des tiers</li> <li>Communiquer dans le cadre du soutien à la fonction parentale</li> </ul>	<p>Module 1 : La périnatalité/natalité Module 2 : La famille Module 3 La parentalité et la place de l'enfant/du jeune Module 4 : Les visites en présence de Module transversal : la communication tiers</p>	<p>380 heures</p>
<p><b>Bloc 3 - S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer au travail d'équipe</li> <li>Instaurer une collaboration professionnelle avec les partenaires</li> <li>Contribuer au projet de l'établissement ou de service</li> <li>Participer à la démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement</li> <li>Communiquer dans le cadre du travail d'équipe et partenarial</li> </ul>	<p>Module 1 : Le travail en équipe Module 2 : Le travail en partenariat Module transversal : la communication</p>	<p>150 heures</p>
<p><b>Inter Blocs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer son parcours : définir ses besoins et objectifs</li> <li>Elaborer les travaux pour la validation de la certification</li> </ul>	<p>Phase intégration Accompagnement à la certification</p>	<p>28 heures</p>

### Période formation pratique

Plus de la moitié du temps de formation se fait sur le terrain, en immersion aux côtés de professionnels et en contact direct avec les publics accompagnés.

**1050 h\*(\*minimum) de formation pratique (2 stages)**

*(dont 280 h de stage obligatoire hors employeur pour la voie professionnelle / apprentissage)*

1 stage à domicile obligatoire

### Répartition heures de stage par bloc de compétences

Bloc 1 455 heures

Bloc 2 420 heures

Bloc 3 175 heures

### Les possibilités d'allègement

Des allègements de formation sont possibles pour des candidats qui justifient de certaines formations du secteur social et peuvent être proposés à partir des textes officiels qui régissent la formation. Il est également possible de valider un ou des blocs de compétences.

## Modalités pédagogiques

- ✚ Présentiel
- ✚ Alternance entre enseignement théorique et période de formation pratique sur Site  
Qualifiant : **Pédagogie de l'expérience**
- ✚ Accompagnement individualisé
- ✚ Travaux Dirigé / Travaux Pratique

## Modalités de certification

La certification du Diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale repose sur :

- Des évaluations de votre montée en compétences, tout au long de la formation.
- **Une épreuve de certification** par blocs de compétence.

Les modalités de certification finale de chaque bloc de compétences lui sont propres :

- **Bloc 1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours**  
**Epreuves** : Rédaction d'une note de réflexion sur le parcours de formation + soutenance
- **Bloc 2 : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale**  
**Epreuves** : Dossier de pratiques professionnelles + soutenance
- **Bloc 3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours**  
**Epreuve** : Etude de cas

Chaque bloc de compétence doit être certifié séparément. Un bloc est validé lorsque la note moyenne est au moins égale à 10/20.

## Coût de la formation et aide financières

Tarif pour 950h : 11 600€ à 13 900€

Tarif adapté pour les parcours par module en fonction des dispenses. Plusieurs modalités de financement existent (CPF, plan formation entreprise... etc)

Des financements sont disponibles en fonction de la situation professionnelle et du statut des candidats. Les dispositifs de financement incluent le Compte Personnel de Formation (CPF), le Contrat d'apprentissage, le CPF Projet de Transition Professionnelle (CPF-PTP), le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP), le Congé de Formation Professionnelle (CFP), ainsi que le plan de développement des compétences de l'employeur. La formation peut également être prise en charge pour les demandeurs d'emploi dans le cadre de financements régionaux ou par des organismes tels que l'AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap

Pour plus d'informations sur les financements, rendez-vous sur [Mon Compte Formation] (<https://www.moncompteformation.gouv.fr/>).

## ET APRÈS LA FORMATION ?

L'obtention du DETISF offre des possibilités intéressantes d'**évolution professionnelle** par la poursuite d'études. Les personnes peuvent notamment se diriger vers :

-  les **diplôme de l'accompagnement socio-éducatif niveau 4** (Moniteur éducateur, Moniteur d'atelier)
-  les **diplômes de l'animation** (Animateur, Coordinateur-animateur)
-  des **formations de Management** dans le champ des Services à la personne (Responsable de secteur, Directeur de structures)
-  les **diplômes de l'enseignement supérieur du code de l'action sociale et des familles** (Educateur de jeunes enfants, Educateur spécialisé...)